

Arrêté de déclaration d'utilité publique

Projet de création d'un parc nature sur le site du Marais Monroy à Nogent-sur-Oise

**Maître d'ouvrage
Commune de Nogent-sur-Oise**

La Préfète de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.121-1 à L.121-5, L.122-1 à L.122-7 et R.121-1 à R.122-8 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de Nogent-sur-Oise en date du 16 novembre 2020 sollicitant l'ouverture conjointe d'une enquête publique de déclaration d'utilité publique et une enquête publique parcellaire sur le projet de création d'un parc nature sur le site du Marais Monroy à Nogent-sur-Oise ;

VU les dossiers d'enquêtes transmis par la commune de Nogent-sur-Oise ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 octobre 2021 prescrivant l'ouverture conjointe d'une enquête publique de déclaration d'utilité publique et d'une enquête publique parcellaire relative au projet de création d'un parc nature sur le site du Marais Monroy à Nogent-sur-Oise ;

VU les pièces constatant que l'avis au public de l'ouverture des enquêtes a été affiché en mairie de Nogent-sur-Oise et publié dans les journaux Le Courrier Picard et Oise Hebdo des 20 octobre et 10 novembre 2021 et que les dossiers d'enquêtes sont restés déposés pendant 31 jours consécutifs, du lundi 8 novembre 2021 au mercredi 8 décembre 2021 inclus, en mairie de Nogent-sur-Oise et ont été publiés sur le site internet de la Préfecture ;

VU les registres d'enquêtes déposés en mairie de Nogent-sur-Oise pendant 31 jours consécutifs, du lundi 8 novembre 2021 au mercredi 8 décembre 2021 inclus ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur établis à l'issue des enquêtes, donnant un avis favorable avec une recommandation à la déclaration d'utilité publique du projet ;

VU le courrier en date du 26 avril 2022 de Monsieur le Maire de Nogent-sur-Oise se prononçant pour la poursuite du projet ;

VU le plan ci-annexé ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1er - Sont déclarés d'utilité publique, au profit de la commune de Nogent-sur-Oise, les travaux et acquisitions foncières nécessaires au projet de création d'un parc nature sur le site du Marais Monroy à Nogent-sur-Oise.

Article 2 - Le maire de Nogent-sur-Oise procédera à l'affichage de cet arrêté, à l'emplacement prévu à cet effet en mairie, pendant un délai d'un mois. Une parution au recueil des actes administratifs et une publication sur le site internet de la Préfecture www.oise.gouv.fr seront effectuées par la Préfecture de l'Oise.

Article 3 - Les expropriations éventuellement nécessaires à l'exécution des travaux devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 4 - La présente décision peut faire l'objet de recours soit :

1. gracieux ou hiérarchique : auprès de l'autorité ayant pris la décision ou de l'autorité supérieure, dans un délai de deux mois à compter de la publication de ladite décision. L'exercice de cette voie de recours dans le délai imparti ne prive pas l'intéressé de la possibilité de saisir le tribunal administratif, s'il le juge opportun.

2. contentieux : conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la publication de ladite décision.

Article 5 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise et le Maire de Nogent-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au Directeur départemental des territoires.

Fait à Beauvais, le 19 MAI 2022


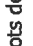


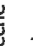

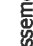
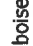










Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Sébastien LIME

Plan général des travaux de restauration et d'aménagement du Marais Monroy



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
 Reçu en préfecture le 23/11/2020
 Affiché le 
 ID : 060-216004580-20201116-DEL2020_112-DE

-  Panneau - Accueil
-  Panneau - Ilots de senescence
-  Panneau - Mégaphorbiaie
-  Panneau d'information - Mare *vu pour être annexé* à notre arrêté en date de ce jour
-  Panneau- Brèche
-  Cheminement
-  Ilot de vieillissement
-  Maintien du boisement
-  Abattage, détroussillage
-  Mare
-  Abattage
-  Haie arbustive
-  Stationnement (400m2)
-  Bâtiment d'accueil (200m2) en RDC
-  Voie d'accès (5m de large x 100m de long)
-  Périmètre du site
-  Cerdage
-  Etêtage

Pour la Préfète
 et par délégation,
 Le Directeur

Beauvais, le 9 MAI 2022

Vincent RENON



Sources : IGN 2018, Biotope 2018, SMBVB 2020

